



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 17 février 1995 à Monsieur JEGOREL Alain pour l'exploitation au lieu-dit « Kermocard » 56500 MOREAC d'un élevage de 720 porcs charcutiers et 368 porcelets ;

VU le récépissé de déclaration de succession délivré le 21 janvier 2000 à la SCEA JADE pour l'exploitation au lieu-dit « Kermocard » 56500 MOREAC d'un élevage de 720 porcs charcutiers et 368 porcelets ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 27 octobre 2021 par le **GAEC PENN YAR** ;

Reconnaît avoir reçu du :

GAEC PENN YAR dont le siège social est situé **13 rue de La Chouannerie 56500 RADENAC**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Kermocard** » **56500 MOREAC** d'un élevage de **porcs** comportant **720 porcs charcutiers et 368 porcelets soit 794 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2102-1** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **29 OCT. 2021**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de MOREAC
- SCEA JADE, Monsieur JEGOREL Alain, Kermocard 56500 MOREAC